République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 septembre 2026

Séance ordinaire du **08 septembre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 11
Absent(s) : 4
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : Mme OFFENBURGER Céline

Date de convocation : 1er septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRUBER Robin - JEAN Howard LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - RINN Olivier - SAETTEL Christiane - URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : Mrs MOSCHLER Vincent - URBAN Denis - Mmes GRAUFEL Mélanie et JELINSKI Clara

3. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n° 3 du 31/03/2026 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à M. le Maire ;

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Remorque :
- Acquisition d'une remorque simple essieu pour la commune chez Brico Dépôt pour 990,- € TTC. Le berlingot de la commune a par conséquent été équipé d'une attache-remorque.

Matériel de signalisation routière
- Signature du devis SIGNALS n° 28241668 pour l'acquisition de 4 panneaux routiers « Avancez jusqu'au feu » et de 2 miroirs routiers . Coût : 1 198,03 € TTC.

Cimetière
- Attribution de la case de columbarium n°3 à compter du 13 juillet 2026 pour une durée de 15 années et moyennent la somme de 850,- € .
- Attribution de la case de columbarium n°5 à compter du 03 août 2026 pour une durée de 15 années et moyennent la somme de 850,- € .

Contrat de fourniture de gaz naturel
M. le Maire informe les conseillers que les contrats de fourniture de gaz naturels conclus entre Barr énergies (anciennement Gaz de Barr) et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile arrivent à échéance au 31 décembre 2026. La CCPSO a négocié les tarifs pour le renouvellement de ces contrats au profit des communes concernées.
- Signature d'un contrat de fourniture de gaz naturel pour la salle polyvalente auprès de Barr énergies pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027 :

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20260908-CM080920263-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Prix fixe : Abonnement mensuel TF égal à 62,75 € TH
Terme de Quantité TQ égal à 0,04615 €/kWh HT
Terme de Quantité TQ Acheminement égal à 0,01362 €/kWh HT

- Signature d'un contrat de fourniture de gaz naturel pour l'atelier communal auprès de Barr énergies pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2027 :

Prix fixe : Abonnement mensuel TF égal à 30,01 € TH
Terme de Quantité TQ égal à 0,04615 €/kWh HT
Terme de Quantité TQ Acheminement égal à 0,01362 €/kWh HT

M. le Maire annonce également que le prix fixe négocié avec BUTAGAZ lors de la signature du contrat en 2024 pour le gaz en citerne (presbytère) arrive à terme le 12 décembre 2026.
Le contrat a été conclu pour 5 ans mais la commune a bénéficié d'un prix fixe pendant 2 ans. Après cette date, il sera automatiquement appliqué le prix du barème en vigueur à cette date.
Concernant la fourniture du gaz en citerne pour le presbytère, M. le Maire souhaite mener une réflexion sur la pertinence et la possibilité de raccorder le bâtiment au gaz de ville.

La secrétaire de séance,
Mme OFFENBURGER Céline.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 16 septembre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 17 SEP. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20260908-CM080920263-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026